

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20150521-2015\_A075-DE  
Date de télétransmission : 02/06/2015  
Date de réception préfecture : 02/06/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 21 MAI 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_A075**

**OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - ZAC Vitrolles  
CAP Horizon - Bilan de la concertation**

Le 21 mai 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes, Place Louis Philibert au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 mai 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUËIX Roger – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s)** : Néant

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGEY Dominique donne pouvoir à PAOLI Stéphane – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à CIOT Jean-David – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BASTIDE Bernard – FILIPPI Claude donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – FREGEAC Olivier donne pouvoir à TALASSINOS Luc – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LAFON Henri donne pouvoir à PELLENC Roger – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PIZOT Roger donne pouvoir à CHARRIN Philippe – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à TAULAN Francis – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – TERME Françoise donne pouvoir à BOUDON Jacques – ZERKANI Karima donne pouvoir à BERNARD Christine

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BORELLI Christian – BOULAN Michel – CALAFAT Roxane – CHARDON Robert – GARELLA Jean-Brice – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques

**Secrétaire de séance** : Stéphane PAOLI

Monsieur Loïc GACHON donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 21 MAI 2015**

Rapporteur : Loïc GACHON

Co-rapporteur : Roger PELLENC

**Politique publique : Aménagement du territoire**

**Thématique : Déplacements, mobilité, transports et infrastructures**

**Objet : ZAC Vitrolles CAP Horizon – Bilan de la concertation  
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du projet de ZAC communautaire Vitrolles CAP Horizon, conformément à l'article L300-2 du Code de l'urbanisme, la concertation publique a été menée selon les modalités définies par la délibération n°2013\_A159 du 10 octobre 2013. Il convient donc de tirer le bilan de cette concertation préalablement à l'approbation du dossier de création de ZAC.

**Exposé des motifs :**

**1. Rappel des modalités de la concertation**

La délibération n°2013\_A159 du Conseil communautaire du 10 octobre 2013 a défini les modalités de concertation suivantes :

- mise en place d'une exposition permanente en mairie de Vitrolles accompagnée d'un registre afin que le public puisse y consigner ses observations ou ses propositions,

- publication d'articles dans les magazines de la CPA et de la commune de Vitrolles pour informer la population de l'état d'avancement du projet ainsi que des différentes manifestations liées au projet,
- insertion d'articles dans les sites Internet de la commune et de la CPA,
- mise en place de comités de pilotage et technique composés des représentants des différentes instances partenaires (Etat, Conseil Régional PACA, Conseil Général des Bouches-du-Rhône, EPAF PACA, Eurocopter, Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, communauté urbaine Marseille Provence Métropole, Eurocopter, aéroport Marseille Provence, RFF, SNCF),
- organisation de réunions d'information avec les acteurs du monde économique,
- organisation d'une réunion publique à Vitrolles.

## **2. Déroulé de la concertation – Mise en œuvre des modalités**

### **a) Actions prévues par la délibération du 10 octobre 2013**

#### ***Exposition permanente en mairie accompagnée d'un registre***

Une exposition de présentation du projet a été organisée et présentée à partir du 20 septembre 2014 en mairie de Vitrolles dans le hall du bâtiment l'Azuréen (Arcades des Citeaux).

Les trois panneaux présentent les éléments du contexte du projet (site, acteurs, calendrier) et le programme d'aménagement à travers des textes, photos et cartes.

Les jours et heures de réception du public ont été précisés par voie de presse( Maritima Info du 31/10/2014 et Vitrolles le mag n°68), d'affichage en mairie de Vitrolles mais également sur les sites internet de la CPA et de la ville de Vitrolles et les panneaux lumineux de la ville.

Ces panneaux ont également été présentés aux habitants lors des deux réunions publiques les 4 novembre 2014 (à destination du grand public) et 17 février 2015 (à destination des acteurs économiques).

Cette exposition était accompagnée d'un registre de concertation. Deux remarques y ont été consignées. Elles concernent la réduction du périmètre afin de laisser la possibilité aux propriétaires de réaliser leur propre projet. Il convient de préciser que le périmètre de la ZAC tel que proposé doit permettre une réaménagement d'ensemble du secteur, notamment les entrées depuis la RD20 et RD113 et l'avenue de Rome. Pour autant toutes les parcelles intégrées dans le périmètre de la ZAC ne sont pas destinées à être maîtrisées foncièrement par la maîtrise d'ouvrage publique. Ainsi, le projet CAP Horizon prévoit la réalisation de projets privés, notamment sur les parcelles déjà occupées, ne présentant pas de potentiel de densification important et non nécessaires à la réalisation du programme des équipements publics, dans le respect des prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales permettant de garantir la qualité d'ensemble.

### ***Publication d'articles dans le magazine de la CPA***

Le projet a régulièrement fait l'objet d'articles dans le magazine de la CPA « le Pays d'Aix »:

- n°5 janvier, février, mars 2014 : 2 pages de présentation du projet et de ses enjeux
- n°6 printemps – été 2014 : article dans le cadre d'un dossier sur les projet durablement innovant
- n°7 automne 2014 : point d'avancement du projet
- n°8 janvier 2015 : 1 page dans le cadre d'un dossier sur les 6 chantiers capitaux du territoire

### ***Publication d'articles dans le magazine de la ville de Vitrolles***

A partir du lancement de la procédure de création de la ZAC, la Ville de Vitrolles a publié deux articles dans son journal municipal « Vitrolles Le Mag » relatifs au projet Cap Horizon et à son actualité :

- Novembre /décembre 2013 : dans le cadre d'un dossier sur investissements en cours sur Vitrolles, présentation du projet sur une demi page
- Novembre / décembre 2014 : dans le cadre d'un dossier sur les grands projets en cours sur la commune, une demi-page est consacrée au projet Cap Horizon ...
- Janvier /février 2015 : article sur l'avancée du projet avec un retour sur la réunion publique du 4 novembre 2014 et un rappel de l'exposition en mairie
- Avril / mai 2015 : article informant du vote en Conseil municipal de l'avenant à la convention d'intervention foncière établie entre l'Etablissement Public Foncier (EPF), la CPA et la Ville.

### ***Insertion d'articles sur le site de la CPA [www.agglo-paysdaix.fr](http://www.agglo-paysdaix.fr)***

A partir du lancement de la procédure de création, des articles ont régulièrement été mis en ligne sur le site internet pour inciter à la participation des acteurs (compréhension de la démarche et dates de la concertation).

- Actualités 01 décembre 2013 : la page présente le projet Cap Horizon : contexte, acteurs, objectifs...
- Actualités 01 août 2013 : la page propose un focus sur la gare ferroviaire de Vitrolles-aéroport-Marseille-Provence (VAMP).
- Actualités 28 avril 2014 : la page informe du lancement d'une étude en ligne (disponible à partir d'une autre page) auprès des salariés et dirigeants du secteur sur leur perception, attentes et besoins en services à développer sur la zone d'activité.

- Actualités 04 novembre 2014 : la page annonce la réunion publique du 04 novembre à Vitrolles et informe de l'exposition en Mairie de Vitrolles dans le hall du bâtiment l'Azuréen.
- Actualités 17 février 2015 : la page invite à la réunion publique du 17 février destinée aux acteurs économiques du secteur, et propose une présentation du projet.
- Actualités 10 avril 2015 : la page informe de l'avis de mise à disposition du public de l'étude d'impact du projet et de l'avis de l'autorité environnementale.

Une page spéciale est consacrée au projet Vitrolles CAP Horizon dans le volet Aménagement Habitat, elle présente le projet dans son ensemble et renvoie aux différents articles et aux documents en ligne.

### ***Insertion d'articles sur le site de la ville de Vitrolles [www.vitrolles13.fr](http://www.vitrolles13.fr)***

Des articles ont été mis en ligne sur le site internet de la Ville pour inciter à la participation des acteurs lors des rencontres (réunions publiques des 04 novembre 2014 et 17 février 2015) et donner des informations sur le projet (mise à disposition par téléchargement du dossier d'étude d'impact).

### ***Comités de pilotage et technique***

Cinq réunions ont été organisées avec les représentants des différentes instances partenaires dans les locaux de la CPA en présence des chefs de projet de la CPA, de la Ville et des bureaux d'études AMO :

- Le Comité de pilotage du 11 avril 2014 a porté sur les enjeux d'aménagement.
- Le Comité de pilotage CPA du 26 juin 2014 a permis d'évoquer la mise en œuvre opérationnelle du programme.
- Le Comité technique du 27 juin 2014 a permis d'évoquer le parti d'aménagement et les orientations programmatiques.
- Le Comité de pilotage du 06 octobre 2014 était centré sur le parti d'aménagement et le programme d'équipements publics.
- Le Comité de pilotage du 23 janvier 2015 a porté sur la validation du programme (aménagement, équipements, transports)

### ***Réunions d'information avec les acteurs du monde économique***

#### ***Séminaire programmation économique***

Un séminaire à destination des acteurs économiques du secteur a été organisé par la CPA en collaboration étroite avec la Ville de Vitrolles le 19 février 2014 matin dans les locaux de l'entreprise Eurocopter à Vitrolles (Site Eurosud dans la zone industrielle des Estroublans).

Cette rencontre a dans un premier temps consisté en une présentation de la perception des enjeux d'aménagement du secteur par l'équipe Citadia, assistant à maîtrise d'ouvrage de la CPA puis en des échanges en ateliers sur les besoins et les potentiels de développement.

Les acteurs ont été invités à participer par courrier, e-mail et téléphone.

### Réunion publique ciblée acteurs économiques

Cette réunion s'est tenue le **mardi 17 février 2015 à Vitrolles à 18h30** à la Maison de quartier des bords de l'étang.

A destination des acteurs économiques de la zone de Couperigne et des Estroublans (entreprises, actifs) et plus largement du secteur, elle a réuni 45 participants.

Cette rencontre a eu pour objectif de présenter la programmation économique, le phasage d'opération et a été l'occasion d'engager un temps d'échanges, avec les acteurs de cette zone, sur la réflexion engagée par la CPA, CITADIA Conseil et l'agence ELAN Développement.

La mobilisation des acteurs s'est faite par le biais d'informations sur les sites internet de la CPA et de la Ville et d'invitations par e-mail transmises aux acteurs économiques.

### **Réunion publique**

A destination du grand public, cette réunion publique a été organisée par la CPA en collaboration étroite avec la Ville de Vitrolles pour présenter l'avancée des études à l'ensemble des acteurs intéressés et leur permettre d'échanger avec les élus et les techniciens.

Elle s'est tenue le **vendredi 04 novembre 2014 de 18h00 à 20h00** à la Maison de quartier des bords de l'étang et a réuni une quarantaine de participants. Cette rencontre a eu pour objectif de présenter le diagnostic, les enjeux du site ainsi que les premières ébauches d'aménagement et a été l'occasion d'engager un temps d'échanges avec le public sur la réflexion engagée par la CPA et l'agence de conseil en urbanisme CITADIA.

Après des mots introductifs, la diffusion du film sur le projet et une présentation des travaux réalisés par les bureaux d'études, M. le Maire et Vice-Président à la CPA et le Directeur du bureau d'études Citadia ont répondu aux nombreuses interrogations et observations des participants.

La mobilisation du grand public s'est faite par le biais de différents dispositifs de communication : articles d'information sur les sites internet de la CPA et de la Ville, campagne d'affichage sur l'ensemble de la commune de Vitrolles, invitations par email aux acteurs de la société civile et partenaires institutionnels.

## b) Actions complémentaires

### ***Film de présentation du projet***

D'une dizaine de minutes, ce film présente les enjeux et les composantes du projet Vitrolles CAP Horizon au travers :

- de diverses illustrations : cartographie, photographie, plans
- d'interviews d'élus : Madame le Président de la CPA et Monsieur le Maire de Vitrolles, et de techniciens (chef de projet Henri Fabre)

Il a été diffusé lors des 2 réunions publiques ainsi que du comité de pilotage du 23 janvier 2015.

### ***Enquête auprès des dirigeants et des salariés des zones de Couperigne, Estroublans et de l'aéroport***

Cette enquête a été menée pour connaître les besoins et les attentes des salariés et des dirigeants présents sur le périmètre du projet. Elle s'est déroulée du 29 avril au 2 juin. 100 dirigeants et 200 salariés ont été interrogés par téléphone ou via le site internet créé dans le cadre de la démarche [wwwcap-horizon-services.fr](http://wwwcap-horizon-services.fr)

Plusieurs grands thèmes ont été abordés :

- |                                |  |
|--------------------------------|--|
| 1. services de transports      | 5. le haut débit                                 |
| 2. services de restauration    | 6. les projets de développement des entreprises  |
| 3. services de garde d'enfants | 7. mutualisation interentreprises                |
| 4. la gestion des déchets      | 8. autres services (conciergerie, commerces,...) |

Les retours de cette enquête ont été utilisés pour définir la programmation en matière de services à proposer dans le cadre du projet Vitrolles CAP Horizon.

## **3. Bilan de la concertation**

### ***Synthèse des avis et des débats***

Tout au long de la procédure de création de la ZAC Cap Horizon, les acteurs du projet et le grand public ont pu faire part de leurs observations et de leurs attentes aux élus et responsables du projet.

Les principales remarques et attentes émises ont portées sur les thématiques suivantes :

- programmation économique
- déplacements
- cadre urbain

- cadre paysager
- services
- développement durable

Une synthèse détaillée de ces remarques et les réponses apportées par la Communauté du Pays d'Aix - soit directement lors des rencontres soit dans le projet lorsque c'était possible – est jointe en annexe.

Les demandes d'intérêt particulier qui ne rentraient pas dans le projet collectif et les propositions et questionnements qui ne concernent pas le projet n'ont pas été relevés.

### **Bilan**

Conformément à l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme et à la délibération du 10 octobre 2013, la Communauté du Pays d'Aix a organisé la concertation pendant toute la durée d'élaboration du projet de ZAC, depuis la délibération lançant la procédure jusqu'à la délibération qui arrêtera le projet.

- Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire, et ont garanti la transparence de la démarche d'élaboration du projet.
- L'implication des acteurs du projet, des acteurs économiques ou de leurs représentants et des habitants à travers les réunions publiques, le séminaire stratégique et les Comités techniques et de pilotage a permis de recueillir de nombreux avis et remarques.
- Les avis exprimés mettent en exergue le souhait d'un projet d'aménagement dynamique respectueux de l'offre existante sur la zone tout en étant ambitieux dans sa programmation économique et environnementale et son offre en déplacements et services. L'ensemble de ces remarques a été pris en compte et des réponses précises sont aujourd'hui intégrées au projet. Ainsi, la Communauté du Pays d'Aix a finalisé son projet en tenant compte de la parole des différents acteurs.

Il convient alors de dresser un bilan favorable de la concertation, préalable à la présentation du dossier de création de ZAC au Conseil communautaire.

### **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5§ I et III ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L300-2 ;

VU la délibération n°2013\_A114 du Conseil communautaire du 18 juillet 2013 approuvant la réalisation du projet Vitrolles CAP Horizon sous forme de ZAC d'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°2013\_A159 du Conseil communautaire du 10 octobre 2013 définissant les objectifs et les modalités de la concertation ;

VU l'information donnée lors de la Commission Aménagement de l'Espace et mobilité en date du 08 avril 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 23 avril 2015 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ARRETER** le bilan de la concertation réalisée dans le cadre de la création de la ZAC Vitrolles CAP Horizon ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à poursuivre la procédure de création de la ZAC Vitrolles CAP Horizon ;

**Annexe : Synthèse des débats et des réponses apportées lors des réunions publiques ou dans la mise en œuvre du projet**

<b>Questions/remarques</b>	<b>Réponses apportées</b>
<b>Programmation économique</b>	
Prendre en compte le tissu existant dans le positionnement 'filiales' du projet. Intégrer les difficultés subies par certains secteurs (hôtelier et tertiaire notamment...).	<p>Cap Horizon n'est pas une zone d'activité exclusive, c'est un projet de redynamisation des zones existantes et de mobilité évitant la zone à deux vitesses. Il n'y a pas d'opposition entre le tissu existant et le nouveau. Plusieurs bâtiments ont vocation à rester avec le maintien potentiel des occupants.</p> <p>Le projet vise à révéler la diversité des filières existantes sur la zone qu'elles soient industrielles ou tertiaires. L'opération propose de l'immobilier dédié pour de l'économie productive : des modules de petite surface incluant une mixité entre des espaces productifs de type ateliers ou espaces de stockage et des espaces tertiaires et tertiaires techniques.</p> <p>La programmation hôtelière répondait initialement à l'existence d'un projet de 7000 m<sup>2</sup> sur des terrains préemptés par l'EPFR et qui intéressait un investisseur reconnu.</p> <p>En l'absence de porteur de projet, un rééquilibrage du dossier de ZAC pourra être effectué. Les projets d'hôtels seront soumis à des études de marché.</p> <p>Par ailleurs, le site est situé sur la zone d'un aéroport international, à 15 minutes du TGV, accueillant 50 000 salariés. L'offre actuelle est utilisée marginalement puisque ces personnes se logent sur Marseille ou Aix mais en densifiant l'offre, de nouveaux segments s'ouvrent à l'hôtellerie.</p>
Intégrer Vitropole dans le projet Cap Horizon.	Bien que l'espace concerné sur le site des Estroublans soit limité, Vitropole pourra s'investir dans la gouvernance du nouveau pôle, selon des modalités à définir ultérieurement.
Privilégier un positionnement multi-filières ; conserver une certaine souplesse dans le positionnement afin de l'ajuster aux demandes et besoins qui se présenteront.	Le projet vise à révéler la diversité des filières existantes sur la zone : projet Henri Fabre à travers notamment Airbus Helicopters, plateforme aéroportuaire, tissu économique existant et ville industrielle 3.0 destinée à développer une offre de services aux entreprises et aux actifs et à structurer l'offre en mobilité.
Intégrer l'activité de recherche et développement et de formation.	La programmation économique s'oriente vers des activités productives et techniques incluant de la recherche et développement et de la formation.
Privilégier un positionnement multi-sites ; organiser la zone par activité et besoin.	Le programme économique prévoit de soutenir la chaîne de valeur de l'économie productive nouvelle génération sur le secteur de Couperigne, de prendre appui sur la constellation des compétences présentes et les porter en lisibilité par de l'immobiliser productif dédié sur le secteur des Estroublans tout en programmant dans un second temps une offre tertiaire associée à un équipement structurant de type centre des congrès et de consolider un pôle de services / commerces autour de la gare
<b>Déplacements</b>	
Améliorer les liaisons avec le plateau supérieur.	Le parti d'aménagement cherche à organiser et hiérarchiser les accès et itinéraires pour rendre les espaces plus lisibles. Il prévoit ainsi la création d'un lien direct Estroublans / Couperigne grâce à la construction d'un bâtiment absorbant le dénivelé de la Cuesta et abritant escalator et ascenseur pour les Personnes à Mobilité Réduite...
Prendre en compte les gares avoisinantes (TGV, Rognac)	Il existe un potentiel important pour les déplacements. Il y a 13 000 emplois et 30 000 habitants qui ne prennent pas le train. La

dans la définition de la vocation de la nouvelle gare ; améliorer son accès et sa lisibilité (signalétique)	<p>mobilisation du barreau Rognac / Aix représente un élément fondamental pour le développement du transport métropolitain en permettant de relier Aix à l'aéroport et en représentant une solution complémentaire à la liaison Aix / Marseille qui ne pourra pas passer à deux voies.</p> <p>Le projet prévoit ainsi le développement d'un véritable pôle d'échanges multimodal en cœur de projet permettant le rabattement des flux aéroport / Airbus Hélicopters/ ville composé de la gare basse VAMP reliée à la voie ferrée, d'un pôle d'échanges sur les Estroublans, d'un lien direct Estroublans/Couperigne et l'aménagement d'un site propre pour la circulation d'une navette permettant de relier directement Aéroport/Airbus/gare VAMP</p>
Développer les liaisons douces entre les plateaux. Privilégier le franchissement de la voie ferrée par les modes doux.	Le parti d'aménagement prévoit la requalification de la voie primaire de la zone de Couperigne, intégrant des espaces dédiés aux modes doux de manière sécurisée et l'aménagement de voies piétonnes permettant de relier la gare VAMP au quartier de la gare au Nord, à Airbus Hélicopters au Sud. La liaison entre le plateau haut et le plateau bas se fera préférentiellement par l'ascenseur et l'escalator.
Intégrer une offre en transports en commun performante.	Le parti d'aménagement prévoit le développement d'un pôle d'échanges multimodal sur la zone des Estroublans (BHNS, gare routière) et reliant la gare VAMP via un escalator.
Développer des parkings relais à proximité du BHNS.	Le parti d'aménagement prévoit la création d'un nouvel accès depuis la RD 113 à la zone des Estroublans et à un espace de stationnement (parking silo). Ainsi sur la zone de Couperigne, le parking de la gare sera reconfiguré pour aménager un site propre pour la navette desservant l'aéroport et Airbus depuis la gare VAMP. Sur les Estroublans, un pôle d'échanges multimodal sera créé composé d'une halte routière, d'un parvis accueillant des bus, d'un parking silo et d'un arrêt BHNS.
<b>Cadre urbain</b>	
Prendre en compte les besoins en rénovation de l'existant (voies...)	<p>Le projet Cap Horizon ne constitue pas un frein aux investissements en entretien et rénovation des zones d'activité. La réhabilitation du boulevard de l'Europe est en cours, les travaux du BHNS vont contribuer à rénover une partie de la zone d'activité. De nouvelles phases de rénovation sont programmées en parallèle de la réalisation du projet. L'objectif aujourd'hui pour la CPA est la valorisation du foncier de la zone.</p> <p>Le scénario d'aménagement retenu s'est par ailleurs attaché à travailler la composition urbaine et la requalification de l'ensemble du secteur d'études. Sur les deux plateaux d'activités, le scénario propose un réaménagement complet des voiries existantes avec la mise en place d'un cadre urbain qualitatif (trottoirs et alignement d'arbres, noues...).</p>
Requalifier les entrées de la zone : accessibilité, lisibilité, fonctionnement	Le projet d'aménagement prévoit le désenclavement routier de l'espace économique grâce à une accessibilité améliorée de la gare sur l'espace de Couperigne (itinéraire plus lisible et plus direct depuis le sud) et la création d'un nouvel accès depuis la RD 113 (accès à la zone des Estroublans et à l'espace de stationnement du parking en silo).
<b>Cadre paysager</b>	
Préserver la cuesta	Cap Horizon vise la revalorisation du site de la Cuesta, dont la richesse paysagère est aujourd'hui niée. Les zones de la Cuesta impactées par le projet sont faibles. Le projet prévoit la valorisation du belvédère de la cuesta en hôtellerie. La Cuesta présentera également un parc public en

	restanques afin d'améliorer la qualité paysagère d'un espace aujourd'hui dégradé.
<b>Services</b>	
Proposer une offre mutualisée en termes de services, stationnement et transports	L'opération Cap Horizon a vocation à apporter une réponse aux besoins des entreprises et des actifs. Le développement économique s'accompagne de la création d'un cadre urbain de haute qualité. Ainsi, la programmation intègre des solutions en matière de mobilité et une offre de commerces et services annexes. Sur le secteur des Estroublans, l'aménagement prévoit un parvis central qui articule le pôle multimodal (BHNS, parking silo) et le pôle de vie comprenant différents commerces et services ainsi que l'escalator pour rejoindre la gare basse. Ces aménagements vont dans le sens de l'optimisation de l'offre en transports en commun et des circulations modes doux.
Développer l'offre en réseaux numériques	Les principes d'aménagement retenus se caractérisent par le renouvellement urbain des Estroublans à travers le développement de la ville 3.0.
<b>Développement durable</b>	
Inciter et développer l'utilisation des énergies renouvelables.	<p>Limitation des consommation : dans tous les espaces publics plantés, les essences utilisées devront être caduques afin de garantir leur ensoleillement en hiver et leur ombragement en été. Dans les espaces où le risque d'îlot de chaleur a été identifiés, une réflexion plus poussée lors de la réalisation de la ZAC devra être menée pour intégrer des dispositifs permettant de favoriser la réduction de cet effet. Dans le secteur Nord de Couperigne, des matériaux perméables devront être privilégiés pour la réalisation des voiries et des espaces publics afin de limiter l'artificialisation des sols.</p> <p>Production d'énergies renouvelables : à l'échelle de chaque bâtiment, une attention particulière sera apportée à la production d'énergies renouvelables.</p>

**OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - ZAC Vitrolles  
CAP Horizon - Bilan de la concertation**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43
Pour	85
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

29 MAI 2015

